AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs

Nº 128 – MAI 1971
5º Supplément

CULTURES MARAICHERES DE PLEIN CHAMP

MELONS DE PLEIN CHAMP -

Si les conditions climatiques actuelles se maintenaient, temps chaud, humide et pluvieux, l'Anthracnose (nuile rouge) et tout particulièrement la Cladosporiose (nuile grise) pourraient faire leur apparition sur les jeunes plants de melon.

Il sera donc prudent, en période favorable à ces maladies, de traiter tous les I5 jours environ et surtout après une opération de taille avec un des fongicides suivants :

Anthracnose : Dichlone - Fongicides du groupe des dithiocarbamates (Mancozèbe, Manèbe, Propinèbe, etc...)

Cladosporiose : Trichloronitrobenzène - Fongicides du groupe des Dithiocarbamates (Manèbe, Mancozèbe, Zirame, Propinèbe, etc...)

TOMATES DE PLEIN CHAMP - CONSERVERIE -

ALTERNARIOSE :

La persistance des pluies de la deuxième quinzaine de mai risque de déclencher les premières attaques d'Alternariose sur les jeunes plants issus de semis direct et tout particulièrement ceux repiqués depuis peu, bien souvent en cours de reprise et encore relativement "tendres", leur sortie de pépinière étant récente.

Appliquer sans tarder un traitement fongicide avec un des produits suivants :

Mancozèbe : I60 g/hl de M.A.
Manèbe : I60 g/hl de M.A.
Propinèbe : 210 g/hl de M.A.

Par temps favorable à la maladie traiter tous les 10 jours environ et surtout après chaque pluie supérieure à 5 mm.

OIGNONS -

MILDIOU : Cette maladie également favorisée par un temps pluvieux, humide et chaud, risque de faire son apparition dans les cultures d'oignons (semis ou repiquages) ou de s'étendre sérieusement.

Les produits efficaces contre cette maladie sont :

Mancozèbe : I60 g/hl de M.A.
Manèbe : I60 g/hl de M.A.
Propinèbe : 210 g/hl de M.A.

Traiter tous les I0 à I2 jours en période favorable à la maladie. La pulvérisation pneumatique doit être préférée à la pulvérisation classique. L'adjonction d'un mouillant est recommandé.

P. CHRESTIAN

P459

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

La protection des fruits contre les dégâts de la Tordeuse Orientale requiert des traitements assurant une protection des fruits assez longtemps avant la mâturité. Les abricots, les pêches (y compris les nectarines et les pavies), les poires, les pommes parasités par la chenille, deviennent impropres à la commercialisation.

Au cours des semaines précédant la récolte (date J) les fruits doivent être protégés de façon permanente. Il est admis que trois traitements insecticides, soigneusement exécutés aux jours J - 40, J - 28, J - 16 avec des produits ayant une persistance d'action de 2 semaines suffisent à assurer la protection des fruits. Lorsque l'on utilise des produits actifs pendant moins de 12 jours il faudra augmenter le nombre de traitements. Si la récolte semble devoir être retardée par rapport à la prévision J, utiliser un produit ayant une action durable supérieure à deux semaines, ou renouveler le traitement. Dans tous les cas, respecter scrupuleusement les délais légaux d'utilisation.

Les pêches devant être récoltées entre le 10 et le 20 Juin recevront donc 2 traitements; le traitement préconisé précédemment (18 Mai) pour la protection des pousses des vergers très infestés, aura jusqu'à ce jour garanti l'état sanitaire de ces vergers.

Les pêches et les abricots arrivant à mâturité entre le 20 et le 30 Juin recevront d'ores et déjà la première protection, puis deux autres traitements.

Dans les plantations de pêchers, nectarines, pavies, dont la récolte n'interviendra qu'au cours de l'été si la présence de Tordeuse Orientale a été observée (dégâts sur pousses), utiliser pour lutter contre les pucerons un aphicide ayant également une action contre la Tordeuse : Azinphos, Méthidathion (formulation poudre), Parathion méthyl, Parathion éthyl, Prothoate, Fénitrothion, Mévinphos.

LL. TROUILLON

POIRIER - POMMIER

-=-=-=-=-=-=-=-=-

CARPOCAPSE

La première génération cause généralement peu de dégâts, cependant cette année, à proximité des vergers abandonnés il faut être vigilant, un traitement pourra être exécuté dans les jours qui viennent dans ces vergers plus exposés.

TAVELURE

Les conditions climatiques sont telles que la grande majorité des vergers de toutes les régions sont contaminés.

Les traitements doivent être continués pour limiter les dégâts sur feuilles et sur fruits.

M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux, P. BERVILLE

Tirage du 25 Mai 1971 - 2 800 exemplaires -
Précédent bulletin 4ème supplément en date du 21 Mai.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER

Montpellier le 25 Mai 1971,

Note : 6

M I L D I O U

Depuis notre dernière note du 21 Mai et jusqu'à aujourd'hui 25 Mai de nouvelles pluies orageuses ont provoqué des contaminations dont les taches apparaîtront après le 27 Mai.

Leur nombre sera en rapport avec l'importance des précipitations, l'état de défense du vignoble et l'abondance des germes existant avant la pluie.

Les dégâts sur les grappes se présenteront avec un léger retard.

Afin de limiter la gravité de l'extension de la maladie au cas où d'autres pluies se produiraient après le 27 Mai, il est essentiel de terminer avant cette date le traitement en cours d'exécution et de le recommencer immédiatement après afin de ressérer la cadence des interventions.

E U D E M I S - C O C H Y L I S

Le moment est venu d'appliquer dans les vignobles sujets aux attaques de vers de la grappe, un traitement curatif à base d'ester phosphorique (Parathion, etc ...) auquel on n'oubliera pas d'adjoindre un acaricide.

Le Directeur de la Station Régionale d'Avertissements Viticoles

G. BERNON

P.S. - Nous remercions les correspondants qui en ont la possibilité, de vouloir bien nous faire connaître sans délai, et en P.C.V. les relevés de pluies.